

PIÈCES JOINTES

Pièce jointe n°1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

03/05/2021

N° E21000040 / 30

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

CODE : 2-3

Vu enregistrée le 28/04/2021, la lettre par laquelle le sous-préfet d'Alès demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société GSM pour l'extension de l'exploitation de la carrière de BAGARD ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L181-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

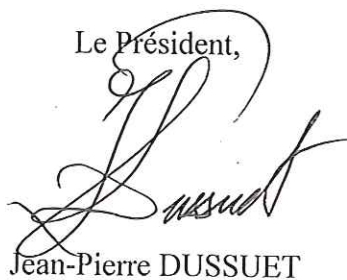
ARTICLE 1 : Monsieur Jean HODES est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au sous-préfet d'Alès, à la Société GSM en qualité de maître d'ouvrage et à Monsieur Jean HODES.

Fait à Nîmes, le 03/05/2021

Le Président,



Jean-Pierre DUSSUET

ACCEPTATION D'ENQUETE PUBLIQUE TUTOREE

Nom de l'autorité organisatrice

AMAT BRUNO chef du bureau
SP d'ACES

et

Nom du maître d'ouvrage

GAGLIANO Gaëlle Responsable Façade
Environnement

déclarent avoir été informés et accepter expressément que l'enquête publique

prévues du 3 JUIN au 3 JUILLET 2021 (préciser les dates)

et relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société
GSM pour l'extension de l'exploitation de la carrière de BAGARD

confiée à

(nom du commissaire enquêteur tuteur) Monsieur Jean Hodès,

par décision (N° E21000040 / 30) du magistrat délégué par le président du tribunal
administratif de Nîmes en date du 03/05/2021

se déroule en présence de

(nom du commissaire enquêteur tuteur), Monsieur Jean-Louis Munoz

commissaire enquêteur nouvellement inscrit sur la liste départementale annuelle,
actuellement en formation dans le cadre du tutorat mis en place par la CCE-LRV, dans le
respect des termes de la charte ci-jointe, dont ils déclarent avoir également pris
connaissance.

Le présent document, dont copie sera adressée pour information au président du tribunal
administratif, sera annexé avec la charte du tutorat, au rapport d'enquête publique.

Fait à ACES

, le...10 MAI 2021

Signatures



Arrêté préfectoral n° 2021-27 du 11 mai 2021
portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation
environnementale présentée par la société GSM en vue de l'extension de l'exploitation de
La carrière située sur la commune de Bagard

La préfète du Gard
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à L 123-16, L 511-1 à L 517-2 et R 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques d'opérations susceptibles d'affecter l'environnement ;
- Vu** l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 24 avril 2012 fixant les caractéristiques et dimensions de l'affichage de l'avis d'enquête publique mentionné à l'article R 123-11 du code de l'environnement ;
- Vu** la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Gard établie au titre de l'année 2021 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 30-2021-014 du 8 mars 2021 donnant délégation de signature à M. Jean Rampon, sous-préfet d'Alès ;
- Vu** la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM, représentée par M. Patrice Gazzarin, agissant en qualité de directeur régional, déposée à la DREAL qui a fait l'objet d'un accusé de réception le 10 juillet 2020 ;
- Vu** l'avis de l'autorité environnementale établi par la mission régionale de l'autorité environnementale Occitanie (MRAE) en date du 15 janvier 2021 et consultable sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement) ;
- Vu** la réponse apportée le 8 février 2021 par l'exploitant aux observations du rapport de la MRAE ;
- Vu** les avis recueillis lors de la phase d'examen au regard des articles D 181-17-1, R 181-18, R 181-32 du code de l'environnement ;
- Vu** la décision n° E21000040/30 du 3 mai 2021 du tribunal administratif de Nîmes relative à la désignation du commissaire-enquêteur ;
- Considérant que le projet constitue une installation classée et qu'il y a lieu de soumettre aux formalités d'enquête publique prescrites par le code visé ci-dessus ;
- Considérant que la réunion de concertation entre les services de la sous-préfecture d'Alès et le commissaire enquêteur s'est tenue le 10 mai 2021 ;

Sur proposition du sous-préfet d'Alès ;

Arrête :

Article 1

Pendant une période de **31 jours du mercredi 9 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 inclus**, une enquête publique est ouverte sur la commune de Bagard, suite à la demande d'autorisation présentée par la société GSM en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L 512-1 du code de l'environnement, au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées listées dans le tableau ci-après :

Rubrique ICPE	Activité	Volume	Régime (1)
2510-1	Exploitation de carrières ou autre extraction de matériaux	Superficie de la demande : 29,4 ha Durée demandée : 30 ans Production moyenne 400 000 t/an Production maximale 500 000 t/an	A
2515-1a	Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515-2. La puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation, étant : a) supérieure à 20 kW	Installations fixes de broyage, concassage et criblage : 1 000 kW groupe mobile primaire thermique au niveau de l'extraction : 400 kW Puissance totale : 1 400 kW	E
2517-1	Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques, la superficie de l'aire de transit étant : 1 – supérieure à 10 000 m ²	Stockage des produits finis et des produits de négoce Superficie de stockage : 35 000 m ²	E
2930-1	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tolérerie. La surface de l'atelier étant : b) supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ²	Superficie de l'atelier : 256 m ²	NC

1434	Liquides inflammables, liquides de point éclair compris entre 60°C et 93 °C, fiouls lourds et pétroles bruts, à l'exception des liquides mentionnés à la rubrique 4755 et des autres boissons alcoolisées (installation de remplissage ou de distribution, à l'exception des stations-services visées à la rubrique 1435). Le débit maximum de l'installation étant : b) supérieur ou égal à 5 m ³ /h mais inférieur à 100 m ³ /h	Cuve mobile utilisée pour le ravitaillement de la pelle	NC
1435	Stations-service : installations ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules. Le volume annuel de carburant distribué étant : 2. supérieur à 100 m ³ d'essence ou 500 m ³ au total mais inférieur à 20 000 m ³	Volume annuel distribué : 75 m ³	NC
4734-2	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphthas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourds ; carburants de substitution pour véhicules utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : c) supérieure ou égale à 50 tonnes d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total	Stockage du GNR dans une cuve de 20 m ³ soit 17 tonnes maximum (masse volumique du GNR de 845 kg/m ³)	NC

(1) A : Autorisation, E : Enregistrement, NC : Non classé

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gaëlle Gagliano, responsable du service foncier et environnement, société GSM, ZAC du mas de Grille, 34433 Saint Jean de Vedas, par courrier, par téléphone (07 88 06 97 84) ou par courriel ggagliano@gsm-granulats.fr.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Article 2

Est désigné en qualité de commissaire enquêteur, monsieur Jean Hodes, colonel de l'arme des transmissions, en retraite.

Article 3

L'avis d'ouverture d'enquête publique précisant la nature des travaux et leur localisation, les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique, le nom du commissaire enquêteur, les jours, heures et lieu où ce dernier recevra les observations des intéressés, sera affiché dans un rayon minimum de 3 kilomètres autour du site prévu pour la réalisation du projet, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique unique et pendant toute la durée de celle-ci :

- sur chacune des voies d'accès et sur le site par les soins du demandeur ;
- en mairie de Bagard, commune siège de l'enquête ;
- et en mairies d'Anduze, Boisset et Gaujac, Généragues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes, communes situées dans le rayon d'affichage.

En outre l'avis d'ouverture d'enquête sera publié, à la demande du sous-préfet d'Alès, dans deux journaux locaux (Midi Libre et Cévennes Magazine), quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci Il sera également consultable sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du bureau de l'environnement et des polices administratives de la sous-préfecture d'Alès, dès la publication de cet arrêté.

Article 4

Pendant toute la durée de l'enquête, la demande et les pièces annexées ainsi que l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Bagard pour être tenus à la disposition du public, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les dossiers pourront être consultés sur le site internet de la préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr) pendant la durée de l'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Bagard, siège de l'enquête (à l'attention de Monsieur Jean HODES, commissaire enquêteur, mairie de Bagard, 159, route d'Alès, 30140 Bagard), seront annexées audit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.carriere.bagard2021@laposte.net du mercredi 9 juin 2021 à 09h00 au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00.

Un accès aux dossiers sera rendu possible pendant la durée de l'enquête au bureau de l'environnement et des polices administratives de la sous-préfecture d'Alès sur rendez-vous (contact : sp-ales-per@gard.gouv.fr) Le dossier sera également consultable en mairie de Bagard aux jours et heures d'ouverture de ses bureaux au public.

M. Jean Hodes, commissaire enquêteur, recevra personnellement les observations du public en mairie de Bagard, aux dates ci-après :

- mercredi 9 juin 2021 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 17 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 25 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- lundi 5 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 9 juillet 2021 de 14 heures à 17 heures

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande

Article 5

Les conseils municipaux des communes de Bagard, Anduze, Boisset et Gaujac, Gènerargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes seront appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation unique dès l'ouverture de l'enquête. Ne seront pris en considération sur les avis exprimés au plus tard quinze jours après la clôture de l'enquête.

Article 6

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci peut entendre toute personne qu'il lui paraît utile de consulter ; il relate dans un rapport le déroulement de l'enquête et examine les observations, suggestions ou contre-propositions du public, consignées ou annexées au registre d'enquête ainsi que celles envoyées par courriels.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur, rencontre, dans les huit jours, le responsable du projet et lui communique les observations écrites ou orales du public, consignées dans un procès-verbal de synthèse. Ce dernier dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Dans les trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur envoie au sous-préfet d'Alès, bureau de l'environnement et des polices administratives, service des installations classées :

- son rapport qui comporte ses conclusions motivées et consignées dans une présentation séparée, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet ainsi que du mémoire en réponse du demandeur s'il existe ;

- l'exemplaire du dossier de l'enquête déposé au siège de l'enquête accompagné du ou des registres et pièces annexées ;

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie de son rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Nîmes.

Article 7

Copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant une durée d'un an, en mairie de Bagard, à la sous-préfecture d'Alès, bureau de l'environnement et des polices administratives. Ces éléments seront également consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) et sur (www.projet-environnement.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 8

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire-enquêteur ainsi que tous autres frais auxquels pourrait donner lieu l'instruction des demandes précitées seront à la charge du demandeur (L 123-10 et suivants du code de l'environnement).

Article 9

Le sous-préfet d'Alès, les maires de Bagard, Anduze, Boisset et Gaujac, Généragues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise au commissaire enquêteur, au responsable du projet, au président du tribunal administratif de Nîmes et à l'inspecteur des installations classées.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
le sous-préfet,


Jean RAMPON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

INSTALLATION CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE BAGARD

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2021, une enquête publique unique est ouverte suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM dont le siège social est situé les Technodes, BP n°2, 78930 Guerville. en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques 2510-1, 2515-1a, 2517-1, 2930-1, 1434, 1435 et 4734-2.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gaëlle Gagliano, responsable du service foncier et environnement, société GSM, par téléphone (07 88 06 97 84) ou par courriel ggagliano@gsm-granulats.fr.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement).

Pendant une période de **31 jours, du mercredi 9 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 inclus**, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Bagard, pour être tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable dans les mairies d'Anduze, Boisset et Gaujac, Gémérargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable au bureau de l'environnement et des polices administratives de la sous-préfecture d'Alès sur rendez-vous à l'adresse suivante : sp-ales-per@gard.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Bagard, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.carriere.bagard2021@laposte.net du mercredi 9 juin 2021 à 09h00 au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean Hodes, colonel de l'arme des transmissions, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de Bagard, les :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| - mercredi 9 juin 2021 | de 9 heures à 12 heures |
| - jeudi 17 juin 2021 | de 14 heures à 17 heures |
| - vendredi 25 juin 2021 | de 14 heures à 17 heures |
| - lundi 5 juillet 2021 | de 9 heures à 12 heures |
| - vendredi 9 juillet 2021 | de 14 heures à 17 heures |

Le présent avis sera affiché en mairies de Bagard, Anduze, Boisset et Gaujac, Gémérargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des mairies susvisées et de la sous-préfecture d'Alès dès la publication de cet arrêté.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bagard, à la sous-préfecture d'Alès ainsi que sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement) du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Le sous-préfet,
signé Jean RAMPON



PRÉFÈTE DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Préfecture d'Alès
Bureau de l'environnement
et des polices administratives

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Installation classées
pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE BAGARD

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2021, une enquête publique unique est ouverte suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM dont le siège social est situé les Technodes, BP n°2, 78930 Guerville. En vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques 2510-1, 2515-1a, 2517-1, 2930-1, 1434, 1435 et 4734-2.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gaëlle Gagliano, responsable du service foncier et environnement, société GSM, par téléphone (07 88 06 97 84) ou par courriel ggagliano@gsm-granulats.fr.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement).

Pendant une période de 31 jours, du mercredi 9 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Bagard, pour être tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable dans les mairies d'Anduze, Boisset et Gaujac, Générargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrèfeuille et Ribaute les Tavernes aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable au bureau de l'environnement et des polices administratives de la sous-préfecture d'Alès sur rendez-vous à l'adresse suivante :

sp-ales-per@gard.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Bagard, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.carriere.bagard2021@laposte.net du mercredi 9 juin 2021 à 09h00 au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean Hodes, colonel de l'arme des transmissions, en retraite., désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de Bagard, les :

- mercredi 9 juin 2021 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 17 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 25 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- lundi 5 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 9 juillet 2021 de 14 heures à 17 heures

Le présent avis sera affiché en mairies de Bagard, Anduze, Boisset et Gaujac, Générargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrèfeuille et Ribaute les Tavernes. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des mairies susvisées et de la sous-préfecture d'Alès dès la publication de cet arrêté.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bagard, à la sous-préfecture d'Alès ainsi que sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement) du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Le sous-préfet
signé Jean RAMPON



PRÉFÈTE DU GARD
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-Préfecture d'Alès
Bureau des Collectivités
et du développement local

COMMUNE de VÉZÉNOBRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Par arrêté préfectoral n°30-2021-30-04-00002 du 30 avril 2021, des enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, relatives au projet d'élargissement et d'aménagement du chemin de Bercaude et de création d'une réserve pour bassin de rétention en extension du ruisseau Frayssé, sur le territoire de la commune de Vézénobres, sont ouvertes en mairie de Vézénobres, pendant une période de 16 jours ouvrables, du lundi 17 mai 2021 à 9h00 au mardi 8 juin 2021 inclus à 17h00.

Cette enquête publique est préalable :

- * à la déclaration d'utilité publique du projet d'élargissement et d'aménagement du chemin de Bercaude et de création d'une réserve pour bassin de rétention en extension du ruisseau Frayssé, sur le territoire de la commune de Vézénobres ;
- * à la cessibilité des propriétés ou parties de propriétés nécessaires à la réalisation de ce projet.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération précitée et la cessibilité des propriétés nécessaires à sa réalisation ou un arrêté de refus.

Les pièces du dossier soumises à enquêtes, ainsi que des registres d'enquête, seront déposés pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Vézénobres, Hôtel de ville, place de la mairie - 30360 VEZENOBRES, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public : les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mercredi de 8h30 à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, en respectant les gestes barrières en vigueur conformément à l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 et à la loi n° 2021-160 du 5 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire.

Le public pourra également consulter les pièces du dossier d'enquête sur le site Internet de la mairie de Vézénobres, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.vezénobres.fr>

et sur le site internet des services de l'Etat dans le Gard à l'adresse suivante :

<http://www.gard.gouv.fr>

sous la rubrique Publications/Enquêtes publiques/Déclarations d'utilité publique.

Monsieur Bernard DALVERNÉ, officier supérieur de la gendarmerie nationale en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes le 30 mars 2021.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations portant à la fois sur l'utilité publique de l'opération d'élargissement et d'aménagement du chemin de Bercaude et de création d'une réserve pour bassin de rétention en extension du ruisseau Frayssé, sur le territoire de la commune de Vézénobres et sur l'enquête parcellaire peuvent être consignées par toute personne intéressée, directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées au commissaire-enquêteur, domicilié en mairie de Vézénobres, par correspondance à l'adresse de la mairie ou bien par mail à l'adresse enquetebercaude.vezénobres@gmail.com et seront annexées auxdits registres.

Le commissaire-enquêteur recevra personnellement les observations du public à l'occasion des permanences qui seront tenues à la mairie de Vézénobres, aux jours et heures suivants :

- le lundi 17 mai 2021 de 9 h 00 à 12 h 00
- le mardi 8 juin 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne peut également s'adresser à la mairie de Vézénobres, maître d'ouvrage de l'opération, pour obtenir des informations ou précisions utiles sur le projet (tél : 04.66.83.51.26 - accueil@vezénobres.fr)

Le présent avis sera affiché en mairie de Vézénobres et sur le site des travaux. Il sera également publié sur les sites Internet de la mairie et de la préfecture du Gard. L'avis sera diffusé dans 2 journaux du département 8 jours au moins avant le début des enquêtes et rappelé dans les 8 premiers jours de celles-ci.

Le commissaire-enquêteur rendra son avis sur le projet au sous-préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête.

Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de Vézénobres et en sous-préfecture d'Alès.

Le sous-préfet d'Alès
Jean RAMPON

AU POISSON LUNE
SARL au capital de 7500 €
Siège social :
18 Rue du Levant
30240 LE GRAU-DU-ROI
440 819 571 RCS de Nîmes

En date du 11/05/2021, le gérant a décidé, sur autorisation de l'AGE du 16/03/2021, de :

- Diminuer le capital social pour le passer de 7500 € à 4800 €
 - Nommer en qualité de Gérant M. LASNE Ludovic, demeurant 16 rue du Pécher, 30470 Airmargues.
- Mention au RCS de Nîmes.

Aux termes d'un PV du 12/05/2021, l'associée unique de la société "JESSI-JOY", EURL au capital de 7.622,45 €, dont le siège est sis Le Cabestan, Quai Lape-

rouse, Port Camargue, 30240 LE GRAU DU ROI, RCS NÎMES 422 176 032, a nommé M. René MILLET, né le 17/01/1960 à CAZERES (31), demeurant Mas des Marchandes 34130 CANDILLARGUES, en qualité de Gérant pour une durée illimitée en remplacement du Gérant démissionnaire M. Gilles OLLIER, le tout avec effet à 12/05/2021. Mention sera faite au RCS de NÎMES.

Aux termes d'une délibération en date du 24.12.2020 de la société SARL TRICONTINES, S.A.R.L, au capital de 1 000 €, siège social : 1 Rue Notre Dame, Les Terrasses de La Couronne, 30000 NÎMES, RCS NÎMES 838 036 572, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de "Promotion Immobilière" et de supprimer les activités "gestion et exploitation d'un meublé de tourisme sis NÎMES (GARD) 30000, 98 Impasse des Tricontines et de tout autre

bien immobilier meublé et activité para-hôtelière" et modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

SELARL MATTEI & ASSOCIÉS
Notaires associés
3, rue Louis Barthou
64000 PAU

AXUP INFORMATIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 715 Chemin du
Chai - 30900 NÎMES
423 706 159 RCS NÎMES

Par décision du 23 avril 2021, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce même jour. Cette transformation entraîne la modifica-

tion des mentions ci-après :

Forme
Ancienne mention : Société à responsabilité limitée
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée
Administration
Ancienne mention : avant sa transformation en SAS, la société était gérée par M. Marc GABELOTAUD et M. Pascal MERINO
Nouvelles mentions :
Président : La société VALERIANE ASSET MANAGEMENT, SARL, au capital de 3.120.000 euros, ayant son siège social à NÎMES (30900) 715 chemin du Chai, immatriculée au RCS de NÎMES sous le n° 443 547 922 représentée par M. Pascal MERINO demeurant 146 Rue des Vignes Blanches 34980 SAINT GELY DU FESC.
RCS : NÎMES.

**SCP GARDENAL
COURTIAL SCAMMACCA
Notaire Associés**
193 Chemin du Stade
30360 VEZENOBRES

**CESSION DE FONDS
DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par M^e GARDENAL, Notaire à VEZENOBRES, le 31/05/2021 M. Jean-Régis REBOUL dit à MONS (Gard) 4 Place de la Mairie, a cédé à La SARL dénommée LE TITIT MONS, capital de 2.000,00 € siège social à MONS (Gard) 4 Place de la Mairie n° SIREN 899435945 RCS NIMES un fonds de commerce de débit de boissons et de restaurant dénommé BAR RESTAURANT DE LA PLACE, exploité à MONS 4 Place de la Mairie, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS NTMES n° SIREN 347 746 042. Prix : 45.000,00€ s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 23.100,00 €
- aux éléments corporels pour 21.900,00 €

Jouissance : au jour de l'acte.
Oppositions à faire en l'Office Notarial de VEZENOBRES où domicile est élu dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire. L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

POUR AVIS UNIQUE
M^e GARDENAL

Par acte SSP en date du 10.05.2021, enregistré au SIE de Nîmes 1 le 31.05.2021 dossier 2021 00043547 référence 3004P01 2021 A 02663, la société MAPOP, SARL au capital de 2000€ ayant son siège social 12 av. de la Gare 30700 UZÈS 805244605 RCS Nîmes, a cédé à la société BIW, SAS au capital de 1000€ ayant son siège social 12 av. de la Gare 30700 UZÈS 895222644 RCS Nîmes, un fonds de commerce de restauration, exploité sis 12 av. de la Gare 30700 UZÈS, moyennant le prix de 190000€. Date d'entrée en jouissance fixée au 10.05.2021. Oppositions reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales à l'adresse suivante : 12 av. de la Gare 30700 UZÈS.

**SCP de Maîtres
Amandine MOURGUES-CROS
Alexia GERMAIN-FONTAINE
Notaires associés**
989 Route d'Uzès
30100 ALES

Aux termes d'un acte reçu par Me Alexia GERMAIN-FONTAINE, notaire à ALES (30100), 989 Route d'Uzès, du 31/05/2021 enregistré le 02/06/2021 au service de l'enregistrement de NIMES 1, dossier n° 2021 00044701, réf. n°3004P01 2021 N 01248, M. et Mme Larbi BELKHITER, demeurant 1882 chemin des sports 30100 ALES ont cédé à M. et Mme Rachid EL ASRI, 116 Route de Fontvieille 30380 SAINT-CHRISTOL-LEZ-ALES, un fonds de commerce de Fast-food, cyber-café, licence 1 à emporter, sis à ALES (Gard) 8 place de la Mairie comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

- Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à ALES (Gard) 8 Place de la Mairie, où le fonds est exploité.
- Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 31/05/2021.
La vente a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 40 000 Euros dont 20.000 euros payables à terme en 12 mensualités.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues

dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales. Domicile élu : à la résidence du notaire surnommé.

Suivant acte s.s.p. à AVIGNON du 31.05.2021, enregistré à la SIE NIMES le 2 juin 2021, Dossier 2021 00044646 référence 3004P01 2021 A 02713 La société TMF BEAUCAIRE, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 420 284 523, a cédé à la société TMF OPERATING, société par actions simplifiée au capital de 3 427 988 Euros dont le siège social est à AVIGNON, (84000), 37, rue Paul Saïn, immatriculée au RCS d'AVIGNON sous le numéro 592 047 542, des éléments de fonds de commerce constituant une d'activité "d'affrètement", sis et exploité à BEAUCAIRE (30300) - 420, Avenue Joseph Cartier - Zone Industrielle Via Domitia Sud, moyennant le prix de 50 000 €, avec une entrée en jouissance au 1^{er} juin 2021. Oppositions dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'établissement principal de la société sis à BEAUCAIRE (30300) - 420, Avenue Joseph Cartier - Zone Industrielle Via Domitia Sud et pour la correspondance au Cabinet FERY & Associés -66, rue Edouard Herriot - 69288 LYON Cedex 02.

Suivant ASSP en date à ALES du 01/06/2021, enregistré le 3/06/2021 au SPFE de NIMES 1 dossier 2021 00045235 réf. 3004P01 2021 A02745, la société L'IN-VITATION, SARL au capital de 6000 €, dont le siège social est Les Jardins 30340 ROUSSON, immatriculée 792 972 465 RCS NIMES, A CEDE à la Société LE CASTELLAS, SASU au capital de 1000 €, dont le siège social est 8 Cité Reille 30100 ALES, en cours d'immatriculation, représentée par son président Ahmed NACER CHERIF, un fonds de commerce de débit de boisson, presse, pizza et snack à emporter, sis et exploité Pont d'Avène - Les Jardins - 30340 ROUSSON, moyennant le prix de 22000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1/06/2021. L'acquéreur sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NIMES. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet de SELARL COLOMBIER - PICAUD, Huissiers de justice, 4 Rue Pierre Brossollette 30100 ALES.

**REGIMES
MATRIMONIAUX**

**SCP M^e Christine
CHAMPEYRACHE SERRANO
M^e Cécile SANCHEZ
M^e Julie
TALAGRAND-CRABOLEDDA
Notaires associés**
Passage Champeyrache
30100 ALES

Suivant acte reçu par M^e Christine CHAMPEYRACHE SERRANO notaire associé de la "SCP Christine CHAMPEYRACHE SERRANO, Cécile SANCHEZ et Julie TALAGRAND-CRABOLEDDA" à ALES, le 07.06.2021.
Mr Déric RUSSIER, gérant de société, et Mme Marianne Stéphanie PALIX, mère au foyer, son épouse, demeurant ensemble à SAINT HILAIRE DE BRETHMAS (30560) 105, chemin du Château d'eau, Mariés à la mairie de TOULON (83000) le 23.01.1996, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les



PRÉFÈTE DU GARD
Liberté
Egalité
Fraternité

**Sous-Préfecture d'Alès
Bureau de l'environnement
et des polices administratives**
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Installation classées
pour la protection de l'environnement
COMMUNE DE BAGARD

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2021, une enquête publique unique est ouverte suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM dont le siège social est situé les Technodes, BP n°2, 78930 Guerville. en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques 2510-1, 2515-1a, 2517-1, 2930-1, 1434, 1435 et 4734-2. Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gaëlle Gagliano, responsable du service foncier et environnement, société GSM, par téléphone (07 88 06 97 84) ou par courriel ggagliano@gsm-granulats.fr.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement).

Pendant une période de 31 jours, du mercredi 9 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Bagard, pour être tenues à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable dans les mairies d'Anduze, Boisset et Gaujac, Générargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable au bureau de l'environnement et des polices administratives de la sous-préfecture d'Alès sur rendez-vous à l'adresse suivante :

sp-ales-per@gard.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Bagard, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.carriere.bagard2021@laposte.net du mercredi 9 juin 2021 à 09h00 au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean Hodes, colonel de l'arme des transmissions, en retraite., désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de Bagard, les

- mercredi 9 juin 2021 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 17 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 25 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- lundi 5 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 9 juillet 2021 de 14 heures à 17 heures

Le présent avis sera affiché en mairies de Bagard, Anduze, Boisset et Gaujac, Générargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Aigrefeuille et Ribaute les Tavernes. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des mairies susvisées et de la sous-préfecture d'Alès dès la publication de cet arrêté.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bagard, à la sous-préfecture d'Alès ainsi que sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement) du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Le sous-préfet
signé Jean RAMPON

articles 1536 et suivants du Code Civil aux termes du contrat de mariages reçu par M^e Pierre CASTEL, notaire à LA VALETTE DU VAR (83160) le 12.01.1996 ont adopté pour l'avenir le régime de la COMMUNAUTE UNIVERSELLE.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un huissier de justice à M^e Christine CHAMPEYRACHE SERRANO où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

POUR AVIS
M^e C. CHAMPEYRACHE SERRANO

LOCATIONS

Suivant acte sous-seing privé en date du 05/06/2021 M. Delhomme Jean-Michel, représentant légal de la SAS CAMPING DU SOLEIL dont le siège social sis 2070 Route de l'Espiguette 30240 LE GRAU DU ROI immatriculé au RCS de Nîmes sous le n° 720 201 359 a donné en location gérance à la SARL NCP sis 1 730 route de l'espiguette 30240 LE GRAU DU ROI, représentée par M. Pierre BOURSIER et immatriculé au RCS de Nîmes sous le n°883 561 763, un fonds de commerce de restauration traditionnelle sis et exploité au 2070 Route de l'Espiguette 30240 LE GRAU DU ROI pour une durée allant du 05/06/2021 au 30/10/2021 non renouvelable.

BONNES AFFAIRES

Contacts-Remontres

Rencontres



MARIANNE 57 ans actuellement en couple... 0895 22 30 91



Novella dans le département... 0895.69.11.82

Matrimonial Rencontre

fidelio - gard Informez-vous! Soyez curieux! 04 66 29 02 66



fidelio - gard C'est au sérieux depuis + de 30 ans 04 66 29 02 66

fidelio - gard C'est au sérieux depuis + de 30 ans 04 66 29 02 66

Voyance



SYDI Voyant Médium vous aiderez à résoudre vos problèmes... 06.17.32.67.56

Pas de problème sans solution

Maitre BANDOUGOU Voyant - Médium Haute magie... 06.09.86.40.19

6 Votre annonce diffusée sur 6 départements en 48 heures

Amitiés-Sorties

Détente

NIMES - balia transsexuelle méduse, de passage dans votre ville. 06.84.01.30.35

Avec un chat entre Andiza et Alik... 07.68.09.49.01

MENGE - En la place bleue... 07.53.80.17.83

"NOUVEAU" CHANAC (49) - D... 06.44.44.52.17

ALES, charmante ITALIENNE... 07.73.20.91.71

Loisirs

Chasse et Pêche

CHASSE BECCASSE en BRETAGNE... 06.25.54.91.58

Art, collections et grands crus

Pari, recherche POMPES A ESSENCE DES ANNIÉS 1920... 06.67.68.49.17

ACHETE COLLECTIONS... 06.61.69.18.82

Sports, voyages et plein air

Matériel Pro Agri

Agriculture

Services

Travaux Maison extérieur

Perdu-Trouvé

Perdu 2 chiens japonais... 06.10.52.4.88

AVIS PUBLICS

Enquêtes publiques

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Mairie de Vestric et Candiac Gard

Par arrêté municipal du 10 mai 2021, il a été procédé à l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision allégée n°3 du plan local d'urbanisme...

Par décision du 10 et 23 mai 2021, M. Jean-François COUMEL, chef de projet... 06.44.44.52.17

Le public pourra prendre connaissance des dossiers de réclamation... 06.44.44.52.17

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public... 06.44.44.52.17

PRÉFÈTE DU GARD

RAPPEL AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Bagard

Installation classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2021, une enquête publique unique est ouverte... 06.72.70.50.10

Les activités exercées sont vitales, comme suit, dans la nomenclature des installations classées... 06.72.70.50.10

Des informations complémentaires pourront être demandées... 06.72.70.50.10

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation... 06.72.70.50.10

Pendant une période de 31 jours, de mercredi 9 juin 2021 aux vendredi 9 juillet 2021... 06.72.70.50.10

Le public pourra également faire part de ses observations... 06.72.70.50.10

Monsieur Jean HODES, colonel de 1ère classe des transmissions... 06.72.70.50.10

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication... 06.72.70.50.10

Le soussigné, signé Jean RAMPEON

Avis administratif

AVIS AU PUBLIC

Commune de Remoulins

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération en date du 4 juin 2021, le conseil municipal de Remoulins... 06.10.52.4.88

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes mobilières

Sélar ACTION JURIS 30

11 Avenue du Général de Gaulle - 30100 ALES - Tél. 04.66.52.87.56... 04.66.52.87.56

VENTE AUX ENCHÈRES

sur Liquidations Judiciaires et réalisation d'actifs

MARCHÉ VICTIM NEUF JUN DEUX MIL VINGT ET UN

SUR PLACE

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE ET RESPECT DES DISTANCIATIONS

ATTENTION : l'achat de véhicules est subordonné au dépôt d'une copie d'un avis

VIE DES SOCIÉTÉS

Modification

VALMOS

AVIS DE MODIFICATIONS

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

MODIFICATION

SCI LA MONTELLIÉRANNE

AVIS D'OBSÈQUES

ALÈS.

Madame, Marie Rose MENIER

Madame Arlette CABANIS

Madame Françoise LAURENT

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

Madame Arlette CABANIS

s mardis, jeudis et dimanches

libre

et

bien

La meilleure façon de trouver votre futur logement

dans le journal sous 48 h (selon le jour de parution le plus proche)

IMMO-AUTO-DIVERS

04 3000 7000

EMPLOI

04 3000 9000

MAPA < 90 K€

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Communauté de Communes du Piémont Cévenol

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT CÉVENOL

M. Fabien CRUVEILLER - Président

13 bis rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC Tél : 04.66.93.06.12

L'avis implique un marché public

Objet : RÉALISATION, CONCEPTION DE CARTOGRAPHIES, DE MAQUETTES DE PPI, DE DEUX CARTOGUIDES (ZONE EST ET ZONE OUEST) DE LA COLLECTION ESPACES NATURELS GARDOIS ET IMPRESSION DES CARTOGUIDES.

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - CONCEPTION ET RÉALISATION DE CARTOGRAPHIES MAQUETTES DE PPI ET DE DEUX CARTOGUIDES

Lot N° 2 - IMPRESSION DES CARTOGUIDES

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 10/06/21 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 17/05/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://ml.aws-achat.info>

Marchés formalisés



AVIS DE MARCHÉ

Services

Organisme acheteur : Société Française des Habitations Économiques (13)

Contact : Mickaël SEROPIAN, 1175 petite route des Milles CS 40650,

13547 Aix en Provence Cedex 4, FRANCE.

Tél. +33 4.13.57.04.66. Courriel : mickael.seropian@groupe-arcade.com.

URL : <http://www.sfhe.fr>

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché : Marché d'exploitation des installations collectives de géothermie du patrimoine de la SFHE.

Type de marché : Services

Classification CPV : 50700000

Division en lots. Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Informations sur les lots :

Lot n° 1 : Région Provence Alpes Côte d'Azur (Agences d'Aix-en-Provence et Toulon)

Lot n° 2 : Région Occitanie (Agence de Nîmes et Montpellier)

Lot n° 3 : Région Auvergne - Rhône-Alpes (Agence de Lyon)

Type de procédure : Procédure ouverte

Date limite de réception des offres : Lundi 14 juin 2021 - 12:30

Langue(s) pouvant être utilisée(s) : français.

Avis de marché JOUE n° : 2021-131500 (envoyé le 12 mai 2021).

AUTRES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Bagard

installation classées pour
la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral en date du 11 mai 2021, une enquête publique unique est ouverte suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM dont le siège social est situé les Technodes, BP n°2, 78930 Guerville, en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard.

Les activités exercées sont visées, comme suit, dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques 2510-1, 2515-1a, 2517-1, 2930-1, 1434, 1435 et 4734-2.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Mme Gaëlle Gagliano, responsable du service foncier et environnement, société GSM, par téléphone (07 88 06 97 84) ou par courriel ggagliano@gsm-granulats.fr.

Le présent avis et les dossiers annexés à la demande d'autorisation et notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement).

Pendant une période de 31 jours, du mercredi 9 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 inclus, la demande comportant notamment une évaluation environnementale, une étude d'impact, ainsi que les pièces annexées et l'avis de l'autorité environnementale, resteront déposés en mairie de Bagard, pour être tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera également consultable dans les mairies d'Anduze, Boisset et Gaujac, Générargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Algreffeulle et Ribaut les Tavernes aux horaires habituels d'ouverture au public.

Le dossier sera également consultable au bureau de l'environnement et des polices administratives de la sous-préfecture d'Alès sur rendez-vous à l'adresse suivante : sp-ales-per@gard.gouv.fr

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur. Celles qui lui seront adressées par écrit, en mairie de Bagard, siège de l'enquête, seront annexées au dit registre.

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.carriere.bagard2021@laposte.net du mercredi 9 juin 2021 à 09h00 au vendredi 9 juillet 2021 à 17h00.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Jean Hodes, colonel de l'arme des transmissions, en retraite, désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nîmes, recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de Bagard, les :

- mercredi 9 juin 2021 de 9 heures à 12 heures
- jeudi 17 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 25 juin 2021 de 14 heures à 17 heures
- lundi 5 juillet 2021 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 9 juillet 2021 de 14 heures à 17 heures

Le présent avis sera affiché en mairies de Bagard, Anduze, Boisset et Gaujac, Générargues, Saint Jean du Pin, Saint Sébastien d'Algreffeulle et Ribaut les Tavernes. Il sera également affiché par les soins du demandeur sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès des mairies susvisées et de la sous-préfecture d'Alès dès la publication de cet arrêté.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Bagard, à la sous-préfecture d'Alès ainsi que sur le site internet départemental de l'Etat dans le Gard (www.gard.gouv.fr) - Publication - Installations classées pour la protection de l'environnement) du rapport, des conclusions motivées du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse du demandeur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale, assorti de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Pièce jointe n° 6

Lucie CHAUVENET
Huissier de Justice
18, Rue du Luxembourg – BP 5
30140 ANDUZE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET LE VINGT-CINQ MAI

A LA REQUETE DE :

La **SAS GSM (GSM - GRANULATS)**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le n° 572 165 652, dont le siège social est situé, Les Technodes – BP2 à (78920) GUERVILLE, pris en son établissement, Secteur Languedoc, situé Parc Saint Jean, Bâtiment 1, ZAC du Mas de Grille à (34433) SAINT JEAN DE VEDAS, représentée pour les besoins par Madame GAGLIANO Gaëlle, Responsable Foncier Environnement

LAQUELLE M'A PREALABLEMENT EXPOSE :

Que la société requérante projette de réaliser une extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de BAGARD.

Que par arrêté préfectoral en date du 11 Mai 2021, une enquête publique est ouverte, du mercredi 9 Juin 2021 au vendredi 9 Juillet 2021.

Que pour satisfaire aux dispositions de l'article R.123-11 du Code de l'Environnement et plus généralement aux mesures de publicité, en vue de l'information du public, la société requérante a affiché 7 panneaux en bordure du site. Cet avis d'enquête publique doit également être affiché en Mairie, dans sept communes différentes : BAGARD, ANDUZE, BOISSET ET GAUJAC, GENERARGUES, SAINT JEAN DU PIN, SAINT SEBASTIEN D'AIGREFEUILLE et RIBAUTE LES TAVERNES.

Que par conséquent, pour la défense des intérêts et la sauvegarde éventuelle des droits de la SAS GSM, Madame GAGLIANO Gaëlle me requérait à l'effet de procéder à toutes constatations utiles relatives à l'affichage des 7 panneaux bordant le site, ainsi que dans les 7 Mairies concernées par le périmètre d'affichage, et de celles-ci dresser tel procès-verbal que de droit.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Lucie CHAUVENET, Huissier de Justice à la résidence d'ANDUZE, y demeurant 18, Rue du Luxembourg

Certifie m'être transportée, ce jour, à 08 heures 45 et suivantes, ainsi que de besoin, à la Carrière de BAGARD, Peyremale, à (30140) BAGARD

Où là étant,

En présence de :

- Monsieur MAESTRI Bruno, Responsable Foncier et Environnement
- Monsieur GONZALES Romuald, Chef d'équipe

Et en possession d'un plan de localisation prévisionnel des panneaux d'affichage autour du site, qui demeurera annexé au présent procès-verbal,

J'ai alors procédé aux constatations suivantes :

Une affiche, comportant le titre « Avis d'enquête Publique » en caractère gras majuscules et le reste des informations en caractères noirs, sur fond jaune, est fixée sur le piquet en bois, destiné à l'orientation des marcheurs et randonneurs, en face de l'entrée du Chemin de Cabrieroux.

Cette affiche correspond au point 6 du plan annexé.



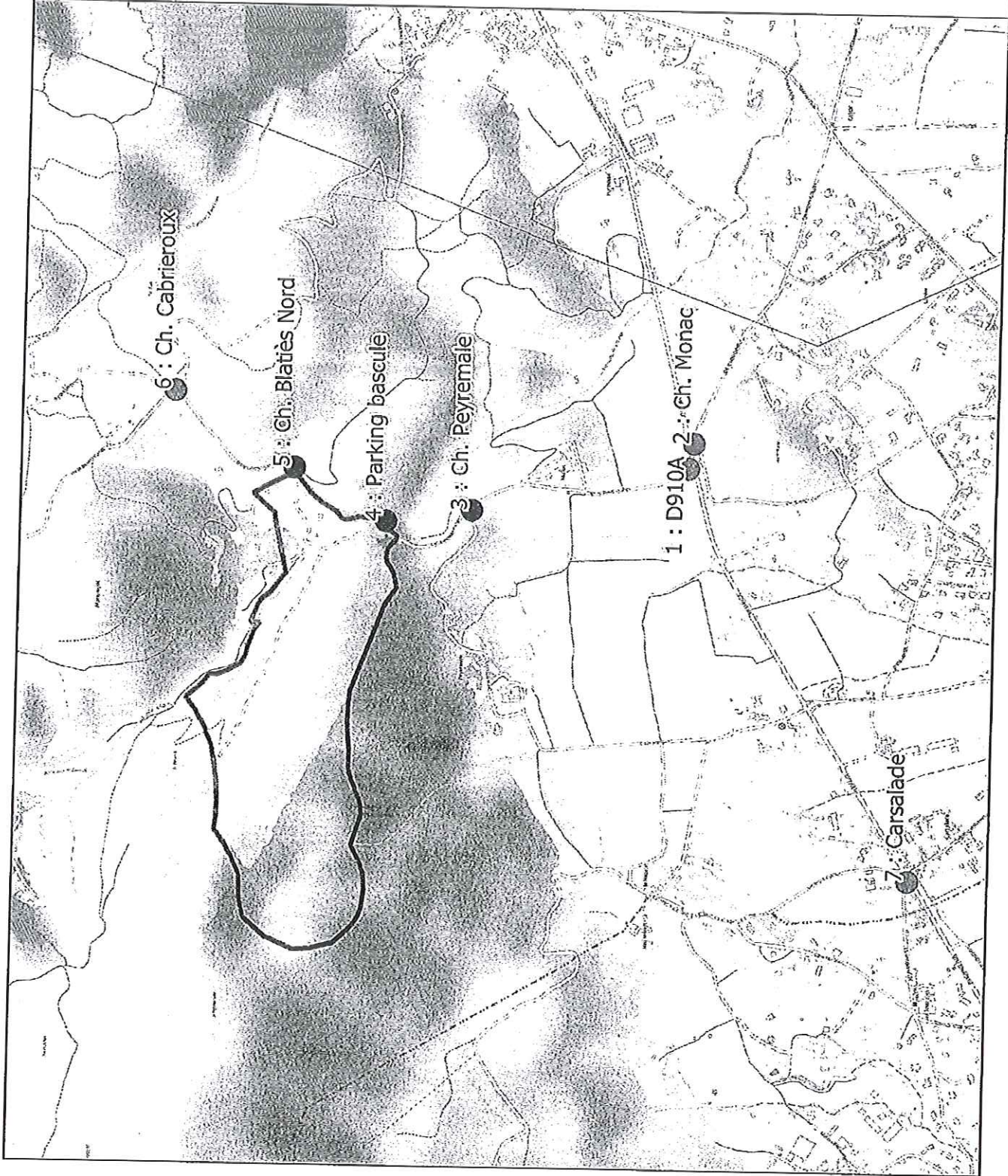
GSM - BAGARD
Projet extension

Avis d'enquête public
Localisation prévisionnelle
affichage autour du site

- Emprise projet
- Localisation affichage



Carte réalisée par G. Gagliano
18/05/2021



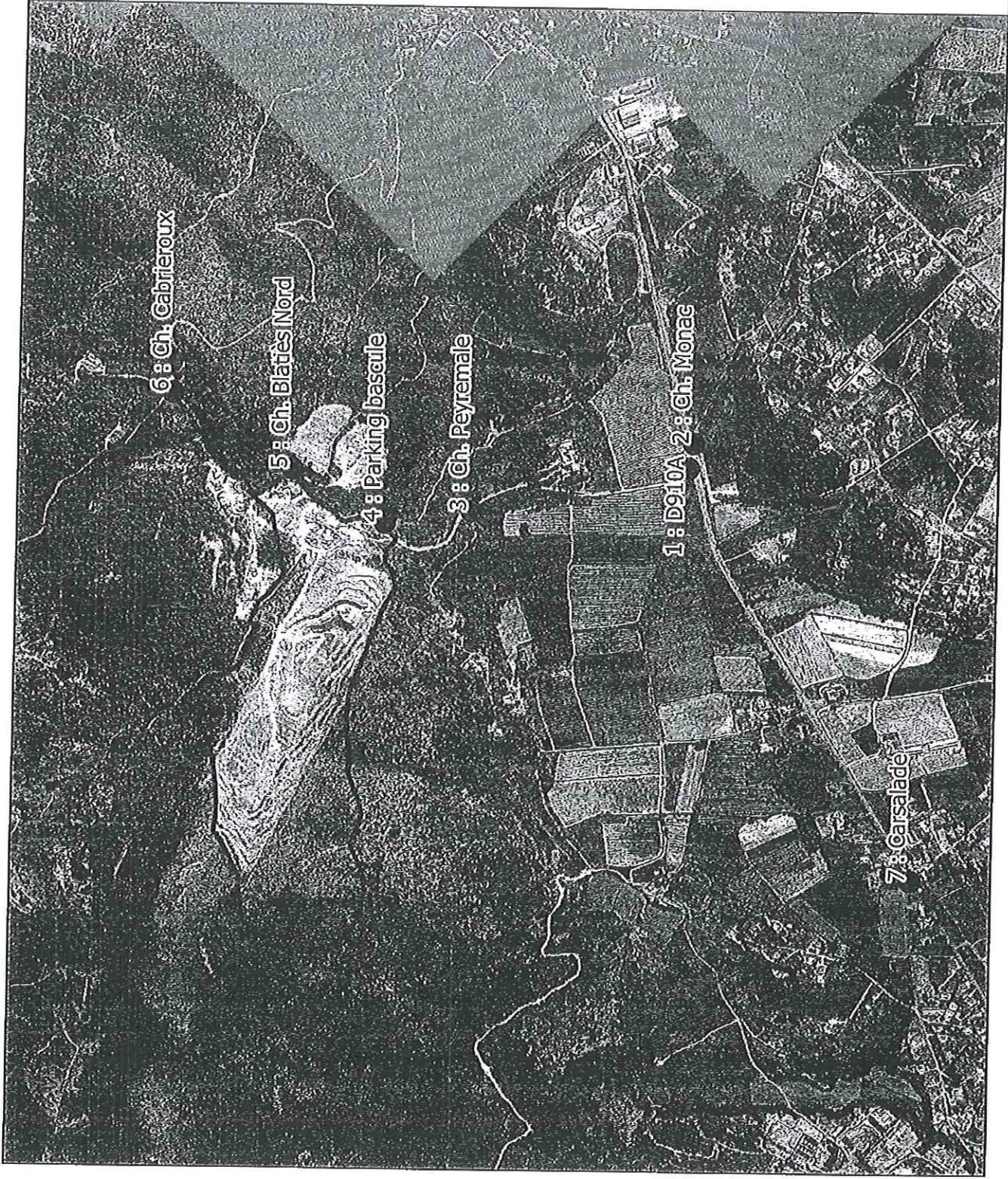
GSM - BAGARD
Projet extension

Avis d'enquête public
Localisation prévisionnelle
affichage autour du site

-  Emprise projet
-  Localisation affichage



Carte réalisée par G. Gagliano
18/05/2021



Pièce jointe n° 7



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠

04.66.60.61.97.



accueil@ville-de-bagard.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE



Le Maire de BAGARD soussigné CERTIFIE avoir fait procéder à l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet, de l'avis d'enquête publique concernant l'autorisation environnementale demandée par la société GSM pour la carrière de Bagard.

Cet affichage a été effectif à compter du 20 mai 2021 et jusqu'à la fin de l'enquête publique soit le 10 juillet 2021.

Fait à Bagard, le 22 juillet 2021

Le Maire,
Thierry BAZALGETTE





Pièce jointe n° 8

Mairie de
SAINT SÉBASTIEN D'AIGREFEUILLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Monsieur Guy MANIFACIER, Maire de Saint-Sébastien d’Aigrefeuille certifie avoir affiché le 11/05/2021 l’avis d’enquête publique unique sur l’installation classée pour la protection de l’environnement dans la commune de Bagard, par la sous-préfecture.

En foi de quoi, nous délivrons le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Sébastien d’Aigrefeuille le 21/07/2021.

Le Maire,
G. MANIFACIER.

Pièce jointe n°9



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD
☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le neuf du mois de juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, MAERTEN David, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, SOENEN Bernard, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, ANESI Joëlle, TALARON Christophe, BERNARD Clémence, CLAUZEL Cyril, GAY Sandrine, DESTRUEL Benjamin, FREVILLE Franck.

Absents : ARNAUD Ingrid, VEZY Anne, CARLE Pierre,

Procuration : de Mme Arnaud à Mme Bernard, de Mme Vezy à Mme Binand, de M. Carle à M. Destruel

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT Chantal MAZUC est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2021_06_07 : Avis à donner sur le projet d'extension de la carrière de Bagard.

Rapporteur : Thierry BAZALGETTE

Monsieur le Maire rappelle que l'emprise de la carrière actuelle arrive en fin d'exploitation et que la société GSM a fait une demande d'extension du périmètre d'exploitation. Le dossier arrive en fin de procédure avec l'enquête publique qui se tiendra du 9 juin au 9 juillet 2021. Chacun a pu prendre connaissance du dossier qui est consultable en Mairie.

Il convient maintenant que le Conseil Municipal donne son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L512-2 indiquant que l'autorisation environnementale pour les Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est accordée par le préfet après enquête publique et après avis des conseils municipaux intéressés

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu l'arrêté 2021-27 du 11 mai 2021 portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale Occitanie (MRAE)

Vu le dossier d'enquête publique déposé en Mairie

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (23 voix pour) donne un avis favorable au projet d'extension de la carrière de Bagard porté par la société GSM.

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE



VILLE D'ANDUZE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt et un juillet à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Marcel PAGNOL, sous la présidence de Geneviève BLANC - Maire.

Présents : Geneviève BLANC, Jacques FAÏSSE, Guilhem LEMARIE, Danielle GROSSELIN, Henri LACROIX, Sylvie LEGEMBRE, André MEREL, Malek BEDIOUNE, Jacqueline BELLOT, Guy IMBERTECHE, Rémi SAYROU, Murielle BOISSET, Philippe GAUSSENT, Nelly MARION, Nicolas FLAMEN (15)

Procurations : Bonnifacio IGLESIAS à Murielle BOISSET, Sandrine LABEURTHRE à Geneviève BLANC, Joseph SONTAG à André MEREL, Valérie TABUSSE à Henri LACROIX, Florence CAUSSINUS à Rémi SAYROU, Jocelyne PEYTEVIN à Philippe GAUSSENT (6)

Absents : Bonnifacio IGLESIAS; Sandrine LABEURTHRE, Valérie TABUSSE, Joseph SONTAG, Jean-Pierre SAMAMA, Véronique MEJEAN, Florence CAUSSINUS, Jocelyne PEYTEVIN (8)

Secrétaire de séance : Sylvie LEGEMBRE

Date d'affichage : 12 juillet 2021
Nombre de conseillers: En exercice 23

Date de la convocation : 12 juillet 2021
Présents: 15 **Votants**: 21 **Vote**: 17 POUR
3 CONTRE
1 ABSTENTION

Délibération n° 2021-05-02

Le : 21 JUILLET 2021

Rapporteur : Geneviève BLANC

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE CONCERNANT L'EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE BAGARD

Madame Geneviève BLANC - Maire rappelle que l'emprise de la carrière actuelle arrive en fin d'exploitation et que la société GSM a fait une demande d'extension du périmètre d'exploitation. Le dossier arrive donc en fin de procédure avec l'enquête publique (du 9 juin au 9 juillet 2021). L'ensemble de personnes désireuses ont pu prendre connaissance du dossier consultable en Mairie.

Il convient maintenant que le Conseil Municipal donne son avis sur ce projet.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L512-2 indiquant que l'autorisation environnementale pour les Installation Classée pour la Protection de l'Environnement est accordée par le préfet après enquête publique et après avis des conseils municipaux intéressés,

Vu l'arrêté 2021-27 du 11 mai 2021 portant ouverture d'une enquête publique unique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard

Vu l'avis de l'Autorité Environnementale Occitanie (MRAE)

Vu le dossier d'enquête publique déposé en Mairie

Considérant la nécessité pour les élus de la commune d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, décide :

- **Donner** un avis favorable au projet d'extension de la carrière de Bagard porté par la société GSM.
- **Sollicite** la création d'une station de transit pour les déchets inertes du bâtiment des entreprises locales, dans l'attente d'une solution pour leur traitement, par réemploi et recyclage, conformément au Plan Régional de traitement des déchets.

Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme
Anduze, le 21 juillet 2021,

La Maire D'ANDUZE
Geneviève BLANC

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°202107001
DE LA COMMUNE DE
GENERARGUES**

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 19/07/2021

ID : 030-213001290-20210712-D202107001-DE

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

DATE DE LA CONVOCATION

05 Juillet 2021

DATE D’AFFICHAGE

05 Juillet 2021

OBJET DE LA DELIBERATION

Carrière de Peyremade
Extension de l'exploitation de la
carrière de Bagard.

Séance du 12 Juillet 2021.

L'an deux mille vingt et un. Et le lundi 12 Juillet 2021.

A 19 heures 00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry JACOT, le Maire.

Présents : BOSQUIER Jean-Marc - CAUSSE Hervé - DELMAS Frédérique - GERMAIN Jimmy - GIRARD Philippe - JACOT Thierry - LOPER Jean-Louis - SAUVAGE Jérôme - THIEBLEMONT Laurent - VIELJUS Christophe - ZOBEL Charlotte -

Absents excusés et Pouvoirs :

ASSEMAT Patrice donne pouvoir à GERMAIN Jimmy.

COTTEREAU Marie-Christine donne pouvoir à JACOT Thierry.

RAPP Vicky donne pouvoir à ZOBEL Charlotte.

BRUSCHI Véronique qui donne pouvoir à GIRARD Philippe.

Absente : DELMAS Frédérique.

Monsieur Jimmy GERMAIN a été désigné comme secrétaire de séance.

Considérant la demande du sous-préfet d'Alès de délibérer d'ici le 24 juillet 2021 sur l'exploitation et l'extension de la carrière "Peyremade de Bagard".

Monsieur le Maire explique, à son conseil municipal, que suite à la demande du 15 juin 2021 du Directeur Régional de la GSM de Guerville concernant l'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension de l'exploitation et de l'installation d'associés de la carrière de Bagard, il faut délibérer. Cette délibération doit être prise dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique qui s'est déroulée du 09 juin au 09 juillet 2021.

Monsieur le Maire précise que, les membres du conseil municipal ont été destinataires, par mail, de l'ensemble du dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée sur cette affaire afin de le porter à connaissance du sous-préfet.

Après débat, le conseil municipal donne un avis favorable à l'exploitation et l'extension de la carrière de Bagard avec 11 Votes Pour 1 Contre et 2 Abstentions.

Fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire de Générargues
Thierry JACOT



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Commune de RIBAUTE LES TAVERNES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU vingt-sept mai deux mil vingt et un à 19h

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : **19**

En exercice : **19**

Qui ont pris part à la délibération : **18**

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **ITIER Frédéric**.

Date de convocation : **20/05/2021**

Date d'affichage : **28/05/2021**

Présents : ITIER Frédéric MAINGOUTAUD Rodolphe POMARET Richard COMBEMALE Pierre-Marie BRAGA Frédéric GISBERT Pierre RAIBAUD Joëlle COUDEYRE Nelly D'HAYER Fabien MAURIN Vincent BECK Marjorie JABOULAY Marie

Absents : COULOMB Any, PIAZZOLLA Sylvie, ITIER Nadège OSTALRICH Christophe, SPITZ Françoise, NEVEU Magali, DOMINGUES Pépito

Pouvoir : COULOMB à ITIER Frédéric, PIAZZOLLA à COUDEYRE, OSTALRICH à MAINGOUTAUD, SPITZ à COMBEMALE, ITIER Nadège à GISBERT, NEVEU à JABOULAY

Secrétaire de séance : MAURIN Vincent

Délibération n° DE_2021_05_28

Avis sur l'extension de l'exploitation par la Société GSM de la carrière située sur la commune de Bagard.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L 123-1 à 123-16, L 511-1 à L 517-2 et R 123-1 et suivants, relatifs aux enquêtes publiques d'opération susceptible d'affecter l'environnement,
Vu le dossier annexé à la demande d'autorisation et notamment l'étude d'impact,
Vu la lettre de Monsieur le Sous-Préfet en date du 11 mai 2021,

Monsieur le Maire indique qu'une enquête publique suite à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GSM en vue de l'extension de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard aura lieu pendant une période de 31 jours du 9 juin au 9 juillet inclus et qu'à l'issue de celle-ci, le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, n'a aucune observation à émettre sur ce dossier et donne un avis favorable à l'extension de l'exploitation par la Société GSM de la carrière située sur la Commune de Bagard.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour copie conforme au registre des délibérations
A Ribaute les Tavernes le 28 mai 2021
Le Maire, Frédéric ITIER



[Handwritten signature]

DÉLIBÉRATION N°D-21-28 du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17

Date de la convocation
10 juin 2021

Date d'affichage
10 juin 2021

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	0	2

Le 17 juin 2021, à 19h15, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie de Saint Jean du Pin, en séance publique, sous la présidence de Mme Julie LOPEZ DUBREUIL, Maire.

Etaient présents : Julie LOPEZ DUBREUIL, Didier LAURIOL, Sarah GAGNERON, Didier GAZILHOU, Karine LOPEZ BOULANGER, Michaël DANIEL, Marie-Claude LANISTA, Agnès NOEL, Karine BELOTTI ROUCAUTE, Céline BORELY, Simon AMADORI, Melvin SADOUDI, Florian BOUCHET, Philippe FAGES, Gérard BERTHIÉ-DONNADIEU, Catherine GRANDJEAN, Jean-Christophe CARNER.

Procuration : Claudie CHASTANG a donné procuration à Karine LOPEZ BOULANGER

Bernard MOTTO-ROS a donné procuration à Melvin SADOUDI

Secrétaire de séance : Karine LOPEZ BOULANGER

EXTENSION DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE BAGARD

La société GSM a déposé une demande d'autorisation en vue d'étendre l'exploitation de la carrière de Bagard. Une enquête publique a été ouverte du 9 juin au 9 juillet 2021.

Il appartient au Conseil Municipal de formuler un avis sur cette demande d'autorisation.

Considérant que le territoire de la commune n'est pas impacté par l'activité de la carrière pour ce qui concerne l'environnement,

La carrière est bien intégrée dans le secteur, elle ne produit pas de nuisance sensible, participe positivement au soutien de l'activité économique locale.

La clairière constitue une source d'approvisionnement de proximité.

Considérant que le Conseil Municipal de Bagard est favorable au projet.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DONNE un AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale et d'extension de la carrière de Bagard par la société GSM.

Pour extrait conforme
Saint Jean du Pin, le 21 juin 2021.

Le Maire,
J. LOPEZ DUBREUIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- Affiché 21 juin 2021
- Transmis à Monsieur le Préfet du Gard 21/06/2021



Séance du jeudi 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 15 juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de BOISSET ET GAUJAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien HEDDEBAUT, Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

HEDDEBAUT Julien, ALMERAS Josiane, ALLIÉ Philippe, MARTEL Marina, LEMAIRE Pierre, KASSOURI Sonia, PIOCHAUD Maryse, CHERON Michèle, COSTE Bernard, GHEMRI Hassène, FROMENTIN Jocelyne, ABEILLE Joël, OZOR Mathieu, BLANC Alexandre, QUERITÉ Nicole, GIRARD Christel, JOYARD Didier, FLORENÇON Monique.

Absents :

Mesdames et Messieurs : MANIPOU Didier, CESARION Christelle, BERNARD Mickaël, DUGAS Christèle, GAECHTER Arthur.

Procurations :

Mme CESARION Christelle à Mme MARTEL Marina
Mme DUGAS Christèle à M. HEDDEBAUT Julien
M. BERNARD Mickaël à Mme GIRARD Christel
M. GAECHTER Arthur à M. LEMAIRE Pierre

Madame CHERON Michèle est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

D_2021_07_03 : Avis sur le projet d'extension de l'exploitation de la carrière de Bagard présenté par la société GSM

Monsieur le maire rappelle,

La société GSM a effectué une demande d'autorisation, en vue de l'extension de la carrière située sur la commune de Bagard, auprès de la préfecture du Gard.

Une enquête publique s'est déroulée du 9 juin au 9 juillet 2021, en mairie de Bagard.

Notre commune a procédé à l'affichage de l'avis portant ouverture d'enquête publique à la mairie et dans les lieux d'affichage habituels.

La Société GSM est venue présenter le projet aux membres du conseil municipal, le mardi 8 juin 2021.

Le conseil municipal doit donner un avis sur ce projet, dans les 15 jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Monsieur le maire propose un vote à main levée ; la proposition est acceptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

Le conseil municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-27 du 11 mai 2021, portant ouverture d'une enquête publique unique, sur la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société GSM, en vue de l'exploitation de la carrière située sur la commune de Bagard ;

Vu le projet soumis à la concertation et à l'avis des personnes et organismes associés ;

Considérant les différentes observations émises lors du débat,

Après en avoir délibéré :

- à dix-neuf (19) voix **POUR,**
- deux (2) voix **CONTRE** : Mme QUERITE Nicole, M. JOYARD Didier
- deux (2) **ABSTENTIONS** : MM LEMAIRE Pierre, GAETCHER Arthur

Donne un avis favorable à ce projet d'extension de l'exploitation de la carrière de Bagard, présenté par la société GSM.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme



Le Maire,
Julien HEDDEBAUT